

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22  
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 16 Décembre 1890

**NOUVELLES LOCALES**

D'après les avis adressés au Gouvernement du Prince, par son Ministre Résident près Sa Majesté Catholique, ainsi que d'après les communications du Gouvernement de la République Française, les provenances d'Espagne cessent désormais d'être suspectes de choléra.

En conséquence, les arrêtés de S. Exc. le Gouverneur Général en date des 21 juin et 4 juillet 1890 sont rapportés.

Mardi dernier, M. le Comte Bertora, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles, a réuni dans un banquet, comme il le fait chaque année aux environs de la fête du Prince, tous les membres de l'Ordre présents dans la Principauté.

Au dessert, l'aimable amphytrion, dans un toast chaleureusement accueilli, s'est fait, en excellents termes, l'interprète de la pensée de tous ses convives en rendant un respectueux hommage à la mémoire du regretté Prince Charles III, fondateur de l'Ordre de Saint-Charles.

Il a rappelé, en termes émus, ce que fut ce Souverain aimé, sa sagesse, son infatigable sollicitude.

L'amour des Monégasques pour le Prince Charles III s'est reporté sur son Auguste Fils, et M. le Comte Bertora ne pouvait manquer de mentionner les manifestations enthousiastes par lesquelles la population a fêté l'aurore du règne actuel.

« Dès ses premiers pas dans la Principauté, « S. A. S. Madame la Princesse Alice a pu dire : « Je suis venue, j'ai été vue, j'ai vaincu. Et jamais « victoire ne fut ni plus complète ni plus douce. »

M. le Comte Bertora a conclu en portant la santé de LL. AA. SS. le Prince Albert I<sup>er</sup>, la Princesse Alice, le Prince Héritaire et S. A. la Princesse Florestine.

Puis il a salué la nomination de S. Exc. M. le Baron de Farincourt, en qualité de Chancelier de l'Ordre, celle de M<sup>sr</sup> Ramin, comme Chevalier, et la promotion de M. le docteur Coulon au grade d'Officier, en rappelant que depuis 25 ans ces deux ouvriers de la première heure se dévouaient l'un au salut des âmes, et l'autre à la santé des corps.

D'unanimes acclamations ont accueilli ces paroles.

S. Exc. le Gouverneur Général a répondu en affirmant que le Comte Bertora venait d'être l'interprète fidèle du profond respect de ses convives pour la mémoire du Prince Charles III, ainsi que de leurs sentiments de fidélité à notre Auguste Souverain et à notre gracieuse Souveraine.

Son Excellence le remercie ensuite de ses paroles de bienvenue au vénérable et bien-aimé Curé de la Cathédrale, au savant et très sympathique docteur Coulon et au nouveau Chancelier de Saint-Charles. Puis elle porte la santé du Comte Bertora que tout le monde ici considère comme un vrai Monégasque et qui jouit parmi nous de l'estime et de l'affection générales.

Une charmante soirée a été donnée jeudi soir par M. le comte Bertora.

La villa Louise recevait dans sa salle de fêtes l'élite de la société monégasque.

Souper et danses ont été très animés, le cotillon a terminé cette jolie réception au lever du soleil.

Mercredi dernier, un crime inqualifiable a été commis à la Condamine. Une petite fille de quatre ans a été trouvée dans une écurie de la rue de Commerce, où elle venait d'être victime du plus odieux attentat.

L'auteur, un charretier, a été arrêté par la police L'enfant, dont les parents sont d'honorables commerçants, a été soignée immédiatement par M. le docteur Vivant.

**Actes de probité :**

M. Louis Casini, maçon, demeurant rue du Milieu à Monaco, a trouvé une montre en or avec sa chaîne, qu'il s'est empressé de déposer au Commissariat de Police de Monaco.

M<sup>me</sup> Mathilde Gioan, ménagère à Monaco, a également déposé au même Commissariat une broche qu'elle avait trouvée.

Enfin, M. Bérail, avocat, demeurant rue Antoinette, a trouvé une face à main qu'il s'est empressé de porter au Commissariat de Police de la Condamine.

On peut réclamer ces objets à la Direction de la Police.

S. G. M<sup>sr</sup> l'Evêque a nommé, par décrets en date du 8 décembre dernier, chanoines honoraires de la Cathédrale :

M. l'Abbé Millet, curé de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, du diocèse de Paris, et M. l'Abbé Turgot, curé de Notre-Dame de Granville, du diocèse de Coutances.

Quelques jours auparavant avait eu lieu à la Cathédrale, en présence de Sa Grandeur et de tout le Chapitre, l'installation solennelle de M. l'Abbé Sallot, curé-doyen de Luxeuil, et M. l'Abbé Rouston, curé de Joinville-le-Pont, nommés précédemment chanoines honoraires de Monaco.

Le service de la sûreté a arrêté dans un restaurant de la Condamine le nommé Cairo Secondo, âgé de 19 ans, sujet italien, contre qui un mandat d'arrêt était décerné par le Juge d'Instruction de Savone, pour homicide volontaire, et dont l'extradition est demandée par le Gouvernement italien.

Le Royal Yacht Club Italien vient d'accorder pour les Régates Internationales de Monaco, qui auront lieu le 30 mars et le 1<sup>er</sup> avril 1891, une médaille en vermeil et une médaille en argent grand module.

Venus dans notre port la semaine dernière deux yachts de plaisance à vapeur :

Jeudi, *Vanadis*, anglais, venant de Nice, 8 passa-

gers ; 16 hommes d'équipage, capitaine Alphonse Lay, à M. Hankey, jauge : 136 tonneaux.

Vendredi, le *Griffin*, anglais, venant de Menton, 11 hommes d'équipage, capitaine Dallimori, 2 passagers, jauge : 162 tonneaux. Propriétaire, M. Cécile Murray.

Depuis hier, le départ du break de Monte Carlo à Nice qui partait de la place du Casino à 3 heures, est avancé d'une heure. Il part maintenant à 2 heures.

Antonin et tout son personnel sont arrivés ces jours derniers. Le théâtre des Bébés est installé sur la terrasse du Casino, et aujourd'hui doit avoir lieu la première représentation.

**SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER DE MONACO**

*L'Administration donne avis que les approvisionnements de Coke en magasin à l'usine à gaz permettent, provisoirement, la reprise des ventes aux particuliers.*

**TIR AUX PIGEONS DE MONACO**

**CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES**

*Samedi 13 décembre 1890*

La *Poule d'Essai* a été partagée entre MM. Roberts et le capitaine Accourt.

Le *Prix Cuvelier* a été gagné par M. le Capitaine Accourt, battant M. Pellegrini, second.

Autres poules gagnées par ou partagées entre MM. Ardino, Moncorgé, de Woot, Capitaine Harvey, comte Cioleck.

*Lundi 15 décembre*

La *Poule d'Essai* a été partagée entre MM. A. Poizat et Cuvelier.

Le *Prix Denny* a été gagné par M. Kennedy, battant M. de Guilhemanson, second.

Autres poules gagnées par ou partagées entre MM. Moncorgé Pellegrini et Roberts.

*Mercredi 17 décembre. — POULES.*

*Vendredi 19 décembre*

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 26 mètres.

PRIX CIOLECK (Handicap). — Un *Objet d'art* ajouté à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons.

POULE RÉGLEMENTAIRE. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 26 mètres 1/2.

*Lundi 22 décembre*

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 26 mètres.

PRIX POIZAT. — Un *Objet d'art* ajouté à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons à 26 mètres.

POULE RÉGLEMENTAIRE (Handicap). — 20 francs chaque. — 1 pigeon.

*Jeudi 18 décembre 1890, à 2 h. 1/2 de l'après-midi*

4<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE & MODERNE sous la direction de M. ARTHUR STECK

*Symphonie en ut mineur* ..... Beethoven.

A. Allegro con brio — B. Andante con moto — C. Allegro — D. Allegretto.

Ouverture d'*Obéron* ..... Weber.

Le *Songe d'une Nuit d'été*, fragments symphoniques ..... Mendelssohn.

A. Allegro appassionato — B. Andante nocturne — C. Scherzo.

Prélude de *Tristan et Yseult* (1<sup>re</sup> audition). R. Wagner.

*Les Pêcheuses de Procida*, tarentelle .... Raff.

La saison théâtrale commencera, nos lecteurs le savent, le 27 de ce mois. Déjà la plupart des artistes sont arrivés et les répétitions vont avoir lieu.

Nous croyons devoir publier de nouveau la première partie du programme, jusqu'à la fin janvier 1891 :

27 et 30 décembre 1890	Les Contes d'Hoffmann M <sup>me</sup> Vuillaume, Perretti MM. Engel, Isnardon.
3 et 6 janvier 1891	Rigoletto M <sup>me</sup> Vuillaume, Perretti, Toudouze MM. Engel, Melchissédéc, Isnardon
10 et 13 —	La Cigale et la Fourmi M <sup>me</sup> Perretti, Leclerq MM. Delersy, Poudrier, Fronti, Nigri
17 et 20 —	La Traviata M <sup>me</sup> Vuillaume, Crazot, Humbers MM. Engel, Boyer
24 et 27 —	La Jolie Fille de Perth M <sup>me</sup> Vuillaume, Perretti MM. Engel, Boyer, Isnardon
31 janvier et 3 février	Faust M <sup>me</sup> Nordica, Leclerq, Toudouze MM. Engel, Boyer, Isnardon.

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Marseille.** — On écrit de Privas : Une véritable avalanche de pièces fausses d'or et d'argent s'est abattue sur notre région depuis quelques jours. Imitées avec une rare perfection, elles sont difficiles à reconnaître à première vue ; toutefois en les laissant tomber sur un corps dur, on s'aperçoit que leur son est plus mat.

Les pièces d'or de 20 francs sont en partie à l'effigie de Napoléon III ; la tête est laurée et elles portent des millésimes différents.

Les pièces d'argent, aux effigies de Napoléon III et de Victor-Emmanuel, sont aussi parfaites comme imitation, mais moins difficiles à reconnaître que les premières, car, malgré la préparation qu'elles ont subie au coulage, elles sont restées savonneuses au toucher et leur son se rapproche sensiblement de celui d'une pièce de cuivre avec quelque chose de plus clair.

Les faux-monnayeurs semblent surtout vouloir écouler le produit de leur fabrication clandestine sur les grands marchés de la région.

**Toulon.** — La première division de l'escadre d'évolutions a quitté, jeudi matin, à 9 h., notre rade, se rendant à Villefranche où l'ira rejoindre, dans quelques jours, la deuxième division.

Cette force navale se composait des 5 cuirassés *Formidable*, commandant Roustan, portant pavillon du vice-amiral Duperré, commandant en chef ; *Courbet*, commandant Pottier ; *Redoutable*, commandant Dieulouard ; *Trident*, commandant Boulineau, et *Duguesclin*, commandant Bienaimé ; et des cinq avisos-torpilleurs *Dragonne*, commandant Bouxin ; *Dague*, commandant Boudry de Lacantinerie ; *Ouragan*, commandant Sellier ; *Audacieux*, commandant Nicolas et *Acheron*, commandant Peyronnet.

**Nice.** — Le comité des fêtes nous adresse une communication nous informant qu'il a décidé la création de deux fêtes nouvelles, dont les dates seront fixées en dehors de nos fêtes du Carnaval. La première sera une Fête orientale, qui aura lieu dans les salons de la Jetée-Promenade dont la décoration byzantine se prêtera merveilleusement à cette innovation. Ne seront admises que les personnes vêtues de costumes orientaux. Des bannières seront remises aux costumes les plus riches et les plus originaux.

Tout l'édifice sera illuminé à giorno et les terrasses seront embrasées de feux de bengale. Le prix d'entrée est fixé à 20 francs. La deuxième fête consistera en un concours international de vélocipèdes qui aura lieu après la Mi-Carême, sous la direction du club de la Pédale.

— La Société des courses de Nice a fixé les dates de la réunion aux 12, 15, 18 et 20 janvier.

**Villefranche.** — L'escadre française attendra vers sa fin de l'année à Villefranche l'escadre russe qui se composera du *General-Admiral*, portant pavillon du vice-amiral commandant la division russe ; du *Dimitri-Donskoï* et de deux croiseurs.

Ces vaisseaux russes viennent pour la troisième fois dans les eaux françaises de la Méditerranée.

Voici quelques renseignements sur les navires de l'escadre russe de la Baltique qui doivent mouiller prochainement en rade de Villefranche :

Le *General-Admiral* est un cuirassé d'escadre bâti en 1873 en acier et en fer. A l'intérieur, il y a une carapace en bois. Il mesure 86 m. de long, sur 15 de large, a 7 m. de tirant d'eau et déplace 4,604 tonnes. Sa machine est de 4,472 chevaux. Son armement consiste en 4 canons de 8 centimètres, 2 de 6, et 4 de 4/2 ; il porte 7 canons revolver, et file 12 nœuds.

Le *Dimitri-Donskoï* est un croiseur à barquette, il date de la même époque. Il a 91 m. de long sur 15 de large, tire 7 m. déplace 6,138 tonnes. Sa machine est de 7,000 chevaux. Il possède 4 canons de 8 centimètres, 12 de 6, 4 de 4/2 et 12 canons à tir rapide. Il file 15 nœuds 1/2.

Enfin, le *Minime* a 91 m. de long sur 15 de large, tire 7 m. déplace 6,138 tonnes. Sa machine est de 5,290 chevaux. Il a 4 canons de 8 centimètres, 12 de 6, 4 de 4/2, 10 de 4 et 5 canons à tir rapide. Sa vitesse est de 13 nœuds.

**Menton.** — Un vol important avec effraction a été commis, il y a quelques jours, chez M. Racine, vice-consul d'Autriche, à sa villa Riaumont. Les malfaiteurs ont emporté les objets précieux, entre autres un service de table en argent. Le vol s'élève à huit mille francs environ.

On soupçonne un ancien domestique qui, renvoyé par M. Racine, serait parti en le menaçant.

La police est à la recherche de ces adroits filous, mais ils auront sans doute gagné la frontière et seront passés en Italie.

— M. Blondin jeune a été victime d'un accident de voiture dont il est heureusement sorti, sinon sain et sauf, du moins sans blessure grave.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les amateurs de courses ne pouvaient se résigner à se passer d'une distraction qui est pour beaucoup d'entre eux le plus nécessaire des plaisirs. Ils ont pendant longtemps espéré que le dégel arriverait et permettrait de se réunir sur les hippodromes qui entourent Paris. Le froid, hélas ! n'a fait que s'accroître, et la glace au bois de Vincennes et au lac d'Enghien a plus de vingt centimètres d'épaisseur. Le prix de la Croix de Berny n'a pu être couru, et ce n'est qu'à Nice qu'on pourra goûter les émotions sportives.

Je ne pourrais que me répéter en vous donnant la liste des patineurs et des patineuses qui se rendent chaque jour au Cercle des Patineurs du Bois de Boulogne. Le temps est très sec, très froid, et tout ce qui ne partira pour le pays du soleil qu'après les fêtes de la nouvelle année, vient se distraire en patinant ou en regardant patiner. Bien que le maréchal Canrobert ait dit l'autre jour en souriant : « Je suis venu ici me réchauffer à la vue de la jeunesse », beaucoup trouvent qu'une température de cinq à dix degrés au-dessous de zéro n'a rien de bien agréable, et une mode inaugurée par quelques intrépides, ne me paraît pas appelée à un vif succès. Dix-huit personnes, parmi lesquelles nous citerons le duc et la duchesse de Morny, M<sup>lle</sup> Guzman Blanco, le comte et la comtesse Alain de Montgomery, M<sup>me</sup> Jules Porgès, MM. Brinquant, d'Errazu, Sampieri, Raoul Duval avaient organisé un déjeuner pique-nique. Chacun avait apporté un plat : des chauds-froids, des poissons froids, des pâtés, des fruits de toutes sortes, des fleurs sur la table. C'était luxueux et exquis, mais quelques mets chauds auraient eu un grand succès.

Les frileux et les frileuses commencent à être fatigués du patinage : un groupe s'est formé pour créer un club de lawn-tennis, avenue Bosquet. Les plus élégantes mondaines se sont fait inscrire. Cette tentative peut assurer une évolution heureuse, à mon sens ; elle est un commencement timide de cercle où seront simultanément admis les hommes et les femmes. Je ne sais pourquoi les règlements des clubs parisiens en interdisent l'entrée aux dames, qui ont, en été, le droit de fréquenter le même casino que messieurs leurs maris.

Paris, en ce moment, n'est pas très gai. On s'y amuse peu et surtout dans l'intimité.

Beaucoup de diners. Le comte M. de Beaumont, frère du général, l'un de nos diplomates distingués, en a donné un très élégant, après lequel on a entendu M<sup>lle</sup> Dagmar, une charmante Suédoise, qui a dit, avec un charme exquis, des mélodies de son pays. La vicomtesse Frédéric de Janzé donne à diner tous les samedis, et on annonce des diners où assistera l'élite du monde diplomatique, que donneront le prince et la princesse Constantin Radziwill, actuellement à Paris, hôtel Maurice. Chez la princesse de Brancovan, dimanche, grand déjeuner.

M<sup>me</sup> Paul Sipièra a repris ses réceptions du lundi dans le magnifique hôtel de la rue Moncey, une des plus vastes demeures de Paris, où tant de fêtes superbes furent données, sous le second Empire, par la famille Pillet-Will.

M. et M<sup>me</sup> de Grevenkop de Castelkiold, qui appartiennent à l'élite de l'aristocratie suédoise et sont en ce moment à Paris, ont donné une soirée où l'on a fort applaudi une étoile parmi les cantatrices femmes du monde, M<sup>me</sup> la baronne Scotti, qui est hongroise, et chante avec une égale supériorité en français, en anglais, en allemand, en italien et en hongrois.

M<sup>me</sup> Mackay a rouvert son hôtel de l'avenue Victor Hugo par une très belle soirée musicale et littéraire, où l'on a applaudi M. Portejoie, M<sup>lle</sup> Madeleine Godard, M<sup>mes</sup> Ferrari, Provinciali-Celmer, Bataille et M. C. Baillet, de la Comédie-Française.

M. Alexandre Dumas a donné une matinée d'enfants avec les marionnettes de M. Darthenay. Ce spectacle a causé une telle joie qu'il paraît qu'on le recommencera.

Le docteur Galezowski, dont la femme est la fille du célèbre ténor Tamberlick, a donné une brillante soirée musicale. Un duo à deux pianos sur des motifs de *Don Juan* a été merveilleusement joué par M<sup>lle</sup> Galezowski et par M<sup>me</sup> Roger-Miclos. On a également fort applaudi M<sup>lle</sup> Bianca Fankee, une jeune violoniste de treize ans, qui a obtenu un premier prix au Conservatoire de Milan.

Carnet matrimonial :

La sœur de M<sup>me</sup> de Benardaki, M<sup>lle</sup> Olga de Lebroch, est fiancée à M. Skrydloff, capitaine de vaisseau de la marine impériale russe, commandant le cuirassé *Gangour*. Le mariage sera célébré à Saint-Petersbourg, le mois prochain.

Le marquis de Breteuil, député des Basses-Pyrénées, épousera, en février prochain, miss Garner, une jeune américaine, orpheline, élevée par sa tante, M<sup>me</sup> Lawrence, qui passait tous les hivers à Paris, et dont les réceptions étaient très recherchées.

Au théâtre, je n'ai à signaler qu'une reprise, au Gymnase, de la *Fiammina*, le chef-d'œuvre de M. Marie Uchard. La nouvelle distribution, avec M<sup>me</sup> Tessandier, M<sup>lles</sup> Depoix et Varly, MM. Paul Devaux, Noblet, Barget et Paul Plan, est excellente.

DANGEAU.

BIBLIOGRAPHIE

La tarification sur les chemins de fer et les tarifs de pénétration

Suite et fin — Voir les numéros 1686, 1687 et 1688

Nous ne croyons pas que personne puisse songer à attaquer cette décroissance progressive des bases kilométriques de la taxation. — Et cependant, si on les applique à un *parcours déterminé*, celui de Dijon à Paris, par exemple, nous voyons que, pour ce même parcours de 315 kilomètres, les raisins de Dijon paient une taxe de 96 francs par tonne, ceux de Lyon une taxe de 92 francs ; elle s'abaisse à 87 francs pour ceux d'Avignon, à 85 francs pour ceux de Montpellier et tombe à 80 francs pour les raisins en provenance de Perpignan, Barcelone, Alicante et Murcie.

Pour les légumes frais, les critiques n'ont pas été moins vives ; elles sont pourtant encore moins fondées. Ils sont taxés sur le réseau Paris Lyon-Méditerranée (tarif G. V. n° 10) aux conditions du barème (*différentiel*) n° 3 qui édicte pour les transports sur Paris des taxes de 69 francs au départ de Dijon ; 106 francs, de Lyon ; 151 francs, d'Avignon ; 159 francs, de Cette ; 186 francs d'Hyères.

Dans le langage courant des revendications soumises à l'opinion publique, on dit : la compagnie fait payer plus cher aux légumes de Dijon qu'à ceux d'Hyères ! Il faut dire pour être exact : la compagnie, pour le même par-

cours de 315 kilomètres de Dijon à Paris, prend 69 francs aux maraichers de Dijon, elle ne prend que 68 francs à ceux de Lyon, 66 à ceux d'Avignon, 64 à ceux de Cette, 63 à ceux d'Hyères. En effet, et c'est la conséquence de l'application du principe différentiel que personne de raisonnable ne songe à contester dans l'intérieur d'un réseau déterminé.

Si l'on sort des limites du réseau Paris-Lyon-Méditerranée, l'on trouve dans son tarif de grande vitesse 110, commun avec la compagnie du Midi, une taxe totale de 221 francs de Perpignan à Paris, qui, pour le parcours de Dijon à Paris, correspond à 64 francs, et dans le même tarif commun avec les chemins de fer espagnols, des taxes totales de 290 francs et 356 francs de Tarragone et de Valence sur Paris correspondant à 74 francs pour le parcours pris comme type de Dijon à Paris. Ce n'est pas ici, à coup sûr, que l'on peut parler de faveur faite aux produits étrangers.

Une critique plus fondée, au moins en apparence, nous a été adressée en ce qui touche les légumes d'Italie. — Notre tarif commun de grande vitesse n° 110, § 6, les taxait par tonne de Milan à Paris (924 kilomètres) : à 212 francs sans condition de tonnage ; à 165 pour les expéditions par wagon complet de 5,000 kilogr. ; à 140 francs pour celles de 10,000 kilogrammes, alors que notre tarif intérieur n° 10 faisait supporter aux légumes français expédiés sans condition de tonnage : 151 fr. 55 d'Avignon (724 kilomètres) ; 183 fr. 25 d'Hyères.

On en concluait à la ruine (systématique et voulue, bien entendue, par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée) de l'agriculture française par l'agriculture italienne. On ne manquait pas d'ajouter que pour mieux accentuer ses tendances antifrançaises, la compagnie avait mis ce tarif en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1888 au moment même de la rupture du traité de commerce italien et pour contrebalancer l'effet du relèvement des droits d'entrée en France. La réalité était tout autre : *Tant de fiel n'entraîne pas dans l'âme des bureaux !*

En premier lieu, les prix incriminés du tarif 110 avaient été soumis, dès le 25 janvier 1888, à l'homologation ministérielle ; ils n'avaient été faits par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée que pour retenir sur ses rails, de Modane à Paris, les légumes qui, de Milan, pouvaient y parvenir par la voie du Gothard et Delle, grâce à des prix *identiques* résultant d'un tarif commun aux compagnies italiennes, suisses et de l'Est français ; en second lieu, l'avantage de prix ainsi fait aux légumes italiens n'avait guère de réalité que sur le papier, puisqu'il n'existait que pour les expéditions par wagon complet de 5 et de 10 tonnes qui, elles, n'existaient guère ou n'existaient pas.

Quoi qu'il en soit, il y avait là une anomalie réelle, trop facile à exploiter, et dès qu'elle nous a été signalée, nous l'avons fait disparaître en proposant à l'administration supérieure de supprimer complètement ce paragraphe du tarif 110, en même temps d'ailleurs que, par mesure complémentaire, l'Est supprimait le tarif commun *via* Gothard dont l'existence avait été la seule raison d'être du nôtre.

Prenons enfin un dernier exemple, celui des vins étrangers, dont l'introduction paralyserait soi-disant le relèvement de la viticulture française. Celle-ci, grâce à Dieu et aux cépages américains, se relève vaillamment dans les départements qui, comme l'Hérault, ne se sont pas abandonnés. Jusqu'à nouvel ordre, toutefois, la France ne produit plus la quantité de vins nécessaire à sa consommation ; il faut donc bien qu'elle tire la différence de l'étranger. Dans cette invasion nécessaire, la voie d'eau joue certainement le rôle prépondérant, la voie de fer un rôle relativement effacé. Pour les provenances de l'Espagne, en particulier, la mer et la Seine ont amené à Paris, en 1889, nous le rappelons, 250,000 tonnes, au prix de 30 à 35 francs ; le chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée 87,000 tonnes, au prix de 57 fr. C'est lui, cependant, dont on critique les agissements et les tarifs.

Ses agissements d'abord. Mais, s'il s'abstenait, les 87,000 tonnes qu'il réussit à attirer à ses rails laisseraient-elles de venir à Paris par la mer et la Seine ? Et de quel profit serait pour la viticulture française l'abandon qu'il ferait, à raison de 30 francs environ par tonne, d'une recette annuelle de 2,600,000 francs, abandon qui dérangerait singulièrement l'équilibre de son budget et de ses relations financières avec l'État ?

Quant à ses tarifs, fait-il un usage excessif ou anormal de son droit incontestable à prendre sa part d'un trafic qu'il serait absurde et inique de prétendre réserver exclusivement à la navigation ? Favorise-t-il les vins d'Espagne au détriment des vins de France ? Les transporte-t-il, comme on ne se fait pas faute de l'affirmer, moins cher qu'il ne transporte les vins de l'Hérault ? Examinons.

Les transports de vins font l'objet des trois tarifs spéciaux : numéros 6, pour l'intérieur du réseau Paris-Lyon-Méditerranée ; 106, commun avec diverses compagnies françaises ; 206, commun avec les chemins de fer étrangers (ou avec des compagnies de navigation, pour les provenances trop voisines du sud de l'Espagne pour qu'il soit matériellement possible de songer à les amener à Paris par toute voie de fer). Dans ces trois tarifs, les taxes totales croissent, cela va sans dire, avec la distance, mais pas proportionnellement (sans quoi l'exagération des prix aurait bien rapidement conduit à l'impossibilité des transports), et la base kilométrique de ces taxes est d'autant plus faible que la distance totale à parcourir est plus forte.

Mais faisons même, pour un instant, abstraction de l'existence et de la concurrence de la voie maritime et fluviale, de la voie de pénétration par excellence, nous ne saurions trop le redire ; supposons qu'il n'y ait qu'un seul intérêt en jeu, et il est important, celui d'agrandir le rayon d'approvisionnement possible de Paris, la situation, telle que l'établissent les chiffres précédents, n'est-elle pas la plus naturelle du monde et la plus justifiée ? Et l'Hérault qui, en raison de son éloignement de Paris, a dû à l'application du principe différentiel dans les tarifs de chemins de fer le colossal développement de sa production viticole, et avec lui sa fortune passée et, grâce à Dieu, sa fortune renaissante, l'Hérault est-il vraiment bien fondé à critiquer l'extension que nous avons faite de ce principe à l'Aude, aux Pyrénées-Orientales, à l'Espagne ?

Oui, nous répond l'homme politique qui ne s'offensera pas d'être appelé le plus farouche adversaire des grandes compagnies et des conventions de 1883, que le souvenir de ses classiques condamne sans doute aux... *imprécations* et auquel sa haute intelligence et sa rare opiniâtreté au travail ont rendu familières toutes les questions de chemins de fer, oui, le principe différentiel est nécessaire ou utile, ou tolérable, mais pas dans son application à l'étranger.

Et pourquoi donc ? Les vins étrangers n'entrent-ils pas en France ? N'est-il pas actuellement nécessaire de les y faire pénétrer ? S'ils n'y entrent pas par toute voie de fer, n'y entreront-ils pas par la voie fluviale que vous ouvrez au grand large, en laissant à la charge de l'Etat l'intégralité des dépenses de son amélioration, de son entretien, de sa surveillance ? Voulez-vous donc proscrire les vins étrangers ? Et, au nom de je ne sais quel principe, du principe des nationalités peut-être, que, dans un pays voisin (grand producteur de vin et terriblement embarrassé de sa production), son premier homme d'Etat traitait récemment avec tant de désinvolture, voulez-vous fermer vos frontières par des droits de douane ou des mesures équivalentes ? Faites-le, si vous le croyez nécessaire et possible ; — mais, en attendant, pourquoi donc un principe sera-t-il admis en deçà de la frontière et proscriit au-delà ?

Admettons-le cependant, mais alors allons jusqu'au bout, car la logique est une et vous y condamne. Il est inadmissible, dites-vous, que, les vins de l'Hérault payant 39 fr. 70 pour parcourir les 776 kilomètres de Cette à Paris, les vins d'Espagne ne soient grevés pour ce même parcours que de 29 fr. 65 ou de 26 fr. 90. — A merveille, mais les vins de l'Aude, des Pyrénées-Orientales sont, eux, des vins français. Et trouvez-vous plus admissible pour cela que, pour le même parcours de 776 kilomètres, ils ne soient grevés que de 35 fr. 75 s'ils sont en provenance de Perpignan ? Donc, vous voilà logiquement conduit à proscrire le principe différentiel dans les tarifs communs à plusieurs compagnies françaises et à ne plus l'admettre que dans l'intérieur d'un réseau.

Mais, là-même, la logique va vous forcer à le proscrire. Tous les vins de l'Hérault, du Gard, de Vaucluse, de la Drôme, du Beaujolais, de la Bourgogne, empruntent, pour se rendre à Paris, la section de Dijon à Paris. Pour ce même parcours de 314 kilomètres, les vins de Dijon sont grevés de 21 fr. 30 par tonne ; ceux de Mâcon, 19 fr. 45 ; de Valence, 16 fr. 95 ; de Cette, 16 fr. ; de Draguignan, 15 fr. 45. Est-ce plus admissible que ce que vous avez naguère critiqué ? En aucune façon, et vous voici condamnés à proscrire le principe même des tarifs différentiels, c'est-à-dire le principe commercial et fécond par excellence, pour le remplacer, comme le proposent d'ailleurs certains esprits systématiques et absolus, par l'application d'une taxe fixe par kilomètre, quelle que soit la distance, et croissant mathématiquement, brutalement avec elle suivant une proportionnalité aussi régulière qu'anticommerciale.

Nous ne multiplierons pas davantage les exemples ; aussi bien croyons-nous avoir tout dit, en examinant les espèces les plus frappantes et le plus fréquemment répétées. Le vent est à la protection dans notre pays, et tout ce qui y contredit ou semble y contredire est frappé d'ostracisme. Faut-il dès lors s'étonner de l'émotion qu'inspire l'idée de pénétration des produits étrangers (comme si nous pouvions toujours nous en passer), du succès d'un mot fort expressif de cette émotion, et de l'ardeur aveugle de la campagne à laquelle nous assistons étonnés contre ce qu'on a baptisé les *Tarifs de pénétration*.

Qui dit commerce, cependant, dit échange. Vendre aux autres ce qu'on produit plus ou mieux qu'eux, leur acheter ce qu'ils produisent plus ou mieux que vous, c'est là toute la vie commerciale et elle n'est que là. Dans le commerce international, cela s'appelle l'importation et l'exportation.

Veut-on donc proscrire le commerce international ? Mais si chaque pays a la prétention de se suffire, de tout produire chez lui, en admettant que ce soit possible (sauf à relever les prix de tous les objets consommés), de s'isoler des autres, c'est revenir à l'état des civilisations primitives. Notre vie sociale actuelle avec ses raffinements, ses exigences, ses besoins, souvent artificiels sans doute, qu'il serait plus sain peut-être de ne pas éprouver, mais contre lesquels on n'a guère le courage de réagir, notre vie sociale n'est possible que par les échanges, par l'exportation et l'importation. — Et ce n'est pas parce que le dernier terme de ce binôme sera débaptisé et appelé pénétration que l'éternelle logique des événements cessera d'être vraie et qu'une agitation irréfléchie prévaudra contre elle. Les hommes sérieux ne se paient pas de mots et se ressaisissent à la réflexion.

La répétition est, dit-on, la plus puissante des figures de rhétorique. C'est sans doute pour cela qu'abusant d'un mot heureux et qui fait image, et le mettant à toute sauce, sans toujours en comprendre la portée, tant de personnes ressassent les mêmes attaques contre les tarifs de pénétration, ramassant des banalités qui depuis trop longtemps traînent sur le marbre de toutes les tribunes. Il est temps de se reprendre.

C'est pour cela que dans ce fatras confus de plaintes vagues, de déclamations plus ou moins désintéressées, nous avons été heureux de rencontrer au moins quelques griefs nettement formulés, quelques argumentations précises appuyées de chiffres, émanées de personnalités ou de corporations sachant ce dont elles parlent et respectueuses d'elles-mêmes comme de leurs contradicteurs. Prenant celles qui regardent le réseau que nous connaissons le mieux, nous les avons discutées honnêtement, sans passion, sans illusions, croyons-nous, nous efforçant de dissiper ce que nous considérons comme des erreurs ou des exagérations, et de faire connaître aussi brièvement que possible, mais complètement, et les principes de la tarification sur nos chemins de fer, et l'application raisonnée et, croyons-nous, raisonnable qu'ils en ont faite.

Ce petit travail sera peut-être utile aux personnalités éclairées dont je viens de parler ; il s'adresse à ceux, adversaires ou amis, qui, sans se laisser rebuter par un travail parfois quelque peu ardu, étudient avec sincérité, apprécient avec droiture et pensent que le *Tarte à la crème des marquis de Molière* n'est ni un raisonnement, ni le fond de la raison.

FAITS DIVERS

Il vient d'être fait, à Verfeil-sur-Garonne, une intéressante découverte. On ouvrait une rue sur l'emplacement de l'ancienne halle, lorsque les ouvriers, en défonçant le terrain, ont trouvé 99 pièces de monnaie en argent à l'effigie de Henri II, Charles IX, Henri III, rois de France, et de Henri II, roi de Navarre.

Ces pièces sont admirablement conservées. Les figures des rois, les écussons, les inscriptions se lisent sans effort. Elles ont été évidemment enfouies, là où on les a trouvées, à l'époque des troubles de la Ligue et des guerres de religion.

L'entrepreneur des travaux de la ville de Verfeil en a vendu la moitié au poids. L'autre moitié est devenue propriété de la mairie.

La piqûre d'une abeille laisse habituellement après elle une tuméfaction plus ou moins considérable. Mais, après un certain nombre de piqûres, celle-ci ne se produira plus, parce que l'organisme aura acquis l'immunité. Chez les rhumatisants (à l'exception des rhumatisants blennorrhagiques) la tuméfaction ne se produit pas d'emblée et n'apparaît qu'après un certain nombre de piqûres; en les continuant, il arrivera un moment où le gonflement ne se produira plus. Le malade se trouvera alors guéri de son rhumatisme et pendant quelque temps à l'abri des récurrences. Pour arriver à l'immunité complète, il faudra saturer l'économie avec du venin d'abeilles.

L'auteur, le docteur Terc, de Vienne (Autriche) a appliqué cette méthode sur 173 cas et fait 39,000 piqûres; il lui doit des succès dans des cas aigus, mais surtout dans des formes chroniques où les malades atteints de cachexie rhumatismale, se trouvaient dans des conditions désespérées. D'après lui, il faut quelquefois appliquer des centaines de piqûres à un malade, mais il est à noter qu'elles sont moins douloureuses chez les rhumatisants que chez les personnes saines.

Une découverte intéressante vient d'être faite tout récemment près de Montluçon.

On a trouvé, enfouie dans la vase, une barque creusée dans un tronc d'arbre de 6 mètres de long et de 70 centimètres de large.

Cette barque est absolument semblable, comme forme et comme construction, à celles dont l'origine préhistorique est reconnue.

Veut-on savoir quels sont les approvisionnements emportés pour la traversée par un paquebot allant de Marseille en Océanie?

Dans la cave, 95 barriques de vin, 5,284 bouteilles de bières anglaise et française, 7,500 bouteilles de vin de table et 2,750 bouteilles de vin fin, champagne et liqueurs.

3,000 boîtes de conserves de légumes, 15 barils de porc salé, 165 boîtes de bœuf, de 3 kilos l'une; 200 kilos de beurre, 150 kilos de saindoux et 9,000 kilos de farine, 200 kilos de jambons et saucissons.

La chambre frigorifique, qui renferme les provisions courantes, reçoit 500 kilos de viande de bœuf, 200 kilos de mouton, 25 kilos d'agneau, 80 kilos de veau, plus 3 bœufs dépecés, 2 veaux entiers, 25 moutons, 6 agneaux, 25 poulets, 20 dindes, 20 canards, 50 pigeons, 20 chapons, 30 pintades, 150 kilos de poissons, 1,000 kilos de légumes et 100 kilos de fruits. Une vraie halle! On embarque aussi des animaux vivants qu'on remplace aux escales au fur et à mesure. Sur le pont du paquebot, à l'avant, il y a 3 bœufs, 1 vache laitière, 25 moutons, 2 veaux, 6 agneaux, 30 chapons, 250 volailles. 80 dindons, 20 pintades, 20 canards, 60 pigeons et 40 lapins.

Voici maintenant la lingerie et le service de table: 14,500 serviettes!... 500 nappes 3,300 draps de lit, 500 torchons, 1,100 tabliers, 1,500 assiettes, 600 tasses à café ou à thé, 2,000 verres à boire, 25 moutardiers, 75 salières, 750 couverts en ruolz, 1,000 couteaux dont 250 à lame argentée, 70 grands plats en argent, soit en tout 2,300 pièces d'argenterie.

Citons encore 18,000 kilos d'huile et 2,500 kilos d'étoupes pour le service de la machine; un approvisionnement de 2 millions de kilogrammes de charbon, dont la machine consomme 100,000 kilos par jour, soit 6 millions de kilos environ pour un voyage, aller et retour, en Nouvelle-Calédonie.

Terminons en disant que sur ces grands paquebots il y a, pour la distribution de l'eau et de la vapeur, 8 kilomètres 800 mètres de tuyaux, et pour l'éclairage par l'électricité 19 kilomètres de fils!

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

CATHÉDRALE DE MONACO

FÊTES DE NOËL

Mercredi 24 décembre 1890

3 heures de l'après-midi. — Premières Vêpres Pontificales de la fête de la Nativité de N. S. Jésus-Christ.

10 heures et demie du soir. — Chant des Matines présidé par Mgr l'Evêque.

Minuit. — Grand'Messe Pontificale.

Jeudi 25 décembre

Solennité de la Nativité de N.-S. Jésus-Christ

(Fête de précepte)

6 heures du matin. — Grand'Messe de l'Aurore.

10 heures du matin. — Grand'Messe Pontificale, suivie de la Bénédiction Papale donnée par Sa Grandeur.

3 heures de l'après-midi. — Vêpres Pontificales, Sermon, Salut Solennel du Très Saint Sacrement donné par Mgr l'Evêque.

Samedi 27 décembre

Fête annuelle de l'Œuvre de la Sainte Enfance

8 heures du matin. — Mgr l'Evêque célébrera la Sainte Messe, à laquelle assisteront les enfants des classes communales. Communion générale.

2 heures de l'après-midi. — Cérémonie présidée par Mgr l'Evêque. Tirage au sort des parrains et marraines de l'Œuvre de la Sainte Enfance parmi les associés. Allocution, Salut du Très Saint Sacrement.

Dimanche 28 décembre

FÊTE DES SAINTS INNOCENTS

Le produit des quêtes qui se feront à tous les offices du matin et du soir sera au profit de ladite Œuvre de la Sainte Enfance.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 8 au 14 décembre 1890

CANNES, yacht à vap. <i>Griffin</i> , angl., c. Dallimorl,	passagers.
NICE, yacht à vap. <i>Vanadis</i> , angl., c. Lay,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Vengeur</i> , fr., c. Palmaro,	bois.
ID. b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Gardin,	sable.
ID. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	id.
ID. b. <i>Eclaireur</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Tante</i> , fr., c. Conte,	id.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ST-RAPHAEL, b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID. b. <i>Jeune-Baptistin</i> , fr., c. Laurent,	id.

Départs du 8 au 14 décembre

MENTON, b.-g. <i>Linda</i> , fr., c. Destaville,	vin.
ID. yacht à vap. <i>Griffin</i> , angl., c. Dallimorl,	passagers.
A LA MER, yacht à vap. <i>Vanadis</i> , angl., c. Lay,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Gardin,	sur lest.
ID. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	id.
ID. b. <i>Eclaireur</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID. b. <i>Jeune-Baptistin</i> , fr., c. Laurent,	id.
ID. b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Aureille,	id.
MENTON, b. <i>Vengeur</i> , fr. c. Palmaro,	id.

MM. les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies, les Recueils suivants, seules publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis trente-six ans, avec le concours et sous le contrôle des Compagnies:

<i>L'Indicateur-Chaix</i> .....Fr.	> 75
<i>Livret-Chaix</i> 1 <sup>er</sup> vol., réseaux français.....	1 50
continentale) 2 <sup>e</sup> vol., services étrangers.....	2 >
<i>Livret-Chaix spécial de chaque réseau</i> .....	> 40
<i>Livret de l'Algérie et de la Tunisie, avec carte</i> .....	> 50
<i>Livret-Chaix spécial des environs de Paris</i> .....	1 >

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables:

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

AGENCE A. ROUSTAN

Avenue de la Costa, Monte Carlo

LOCATIONS DE VILLAS ET APPARTEMENTS  
ACHATS ET VENTES DE PROPRIÉTÉS  
Locations et ventes de PIANOS

BAZAR

MAISON MODÈLE

V<sup>ve</sup> DAVOIGNEAU

Avenue de la Costa, Monte Carlo

Articles de Paris — Souvenirs du pays — Papeterie — Photographies — Parfumeries — Eventails — Parapluies — Ombrelles — Cannes — Articles de jeux — Jouets — Lingerie — Gants.

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE

Prix très modérés

ON PARLE TOUTES LES LANGUES

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions  
S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare, Monaco-Condamine.

ARMITA ET C<sup>ie</sup>

AGENCE DE LOCATION

en face l'hôtel de Russie, à Monte Carlo

ACHAT ET VENTE DE PROPRIÉTÉS  
RÉGIE D'IMMEUBLES — RECOUVREMENT DE LOYERS  
ENGLISH SPOKEN

POUR BIEN DÉJEUNER, DESCENDEZ

A LA RÉSERVE

Située sur la plage du Canton

A MONACO

RESTAURANT PARC AUX HUITRES

Tenu par LE NEN

BOUILLABASSE RENOMMÉE, LANGOUSTES, COQUILLAGES

DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets de société ouverts la nuit

Imprimerie de Monaco — 1890

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

Décembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL							
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)														
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir										
9	760.5	761.2	761.2	761.4	762.3	9.4	11.8	11.6	10.2	9.5	52	SE	Beau							
10	62.3	62.2	61.6	61.5	61.5	7.8	10.5	11.2	10.2	8.2	64	SE, SO	id.							
11	62.5	62.2	61.4	61.5	61.4	8.2	10.8	11.2	9.8	8.5	39	SO	id.							
12	58.6	58.3	57.5	58.4	58.7	7.4	8.8	9.2	8.2	6.5	42	ENE modéré	Nuageux							
13	60.8	60.5	58.9	58.7	58.8	4.8	7.8	7.8	6.5	5.2	30	E léger	Beau							
14	57.5	57.3	56.7	56.8	57.2	5.4	8.2	8.6	5.8	5.4	23	SO id.	id.							
15	55.4	56.3	55.4	55.9	56.8	4.6	7.8	8.2	7.4	5.5	51	SO	id.							
DATES											9	10	11	12	13	14	15.	Pluie tombée: 0 <sup>mm</sup>		
TEMPÉRATURES EXTRÊMES					Maxima	11.8	11.2	11.2	9.2	8.2	8.8	8.4	Minima	6.5	4.8	5.2	3.5		1.2	1.5